

Abandon de poste dans la fpt

Par Lise14, le 01/08/2015 à 02:43

Bonjour, cela va faire 6 ans que je suis dans la fpt et 3 ans que je suis titulaire. Je suis arrivée au point de regretter davoir fait le choix de la titularisation. Je songe sérieusement à abandonner mon poste sans préavis. Quels sont les risques que j'encours? Je me doute que ça sera 1 mise en demeure, une radiation de mon cadre, mais devrais je verser des indemnités à la collectivité qui m'emploie ? Merci de votre réponse.

Par P.M., le 01/08/2015 à 09:50

Bonjour,

C'est vraisembalble que vous pourriez vous voir réclamer des dommages-intérêts mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...